

COVID-19 – Lignes directrices d'Élections Yukon à l'intention des candidats aux élections des conseils scolaires

Risques liés à la COVID-19

Élections Yukon travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Affaires sociales afin de garantir que les mesures et les précautions qui s'imposent en raison de la COVID-19 ont été prises pour protéger la santé publique pendant la période électorale et faciliter l'exercice du droit de vote et la présentation des candidatures.

Les lignes directrices liées la COVID-19 visent toutes la réduction de deux risques :

- la transmission par voie respiratoire du virus en suspension dans l'air due à un contact rapproché : le risque principal qu'il est possible d'atténuer en maintenant une distance physique et en portant un masque;
- la transmission du virus par des personnes qui contaminent des objets qui contaminent à leur tour d'autres personnes : risque que l'on peut réduire au moyen de pratiques d'hygiène et de mesures de décontamination.

Déclarations de candidature

Afin d'éviter le contact avec d'autres, nous vous encourageons à déposer votre déclaration de candidature avant la clôture de la présentation des candidatures le 24 septembre. Pour ce faire, veuillez contacter votre directeur du scrutin. Ce dernier déterminera un lieu de rencontre permettant de maintenir la distance physique à respecter et portera un masque. Des désinfectants seront aussi fournis.

Si vous déposez votre déclaration de candidature tôt, votre nom occupera une position plus favorable sur le bulletin de vote en cas d'élections, car l'ordre des noms figurant sur le bulletin de vote suit l'ordre chronologique de la réception des déclarations de candidature.

Bulletins de vote par correspondance

Le vote par correspondance demeure l'option de vote idéale pour quiconque veut éviter les contacts rapprochés avec d'autres personnes, puisqu'il permet à un électeur de voter avant le jour du scrutin.

On peut se procurer une demande de vote par correspondance en ligne ou auprès du directeur du scrutin et l'envoyer à tout moment pendant la période électorale.

Cependant, le directeur du scrutin ne délivrera des bulletins de vote par correspondance qu'après avoir déterminé que des élections auront lieu.

Renseignez-vous au sujet du vote par correspondance, parlez-en au directeur du scrutin et encouragez les électeurs à s'en prévaloir.

Formulaires en ligne

Afin d'éviter des contacts avec d'autres personnes, les formulaires suivants peuvent être téléchargés à partir du site Web d'Élections Yukon (Electionsyukon.ca) :

- Déclaration de candidature (qu'on peut aussi se procurer à l'école et auprès du directeur du scrutin)
- Demande de bulletin de vote par correspondance et instructions (qu'on peut aussi se procurer auprès du directeur du scrutin)

Jour du scrutin

Si la tenue d'un scrutin est nécessaire, Élections Yukon fournira des affiches liées à la COVID-19 :

- affiches invitant à s'autoévaluer aux entrées et, s'il y a lieu, dans les zones d'attente situées à l'extérieur;
- flèches pour faciliter la circulation et indiquer la voie à suivre;
- rappels de la consigne de maintenir une distance de 2 mètres (6 pieds);
- autocollants de sol favorisant le respect de la distance requise;
- affiches avec l'inscription « Attendez derrière cette ligne ».

Un membre du personnel électoral supplémentaire sera embauché pour diriger les électeurs, surveiller le respect de la distance physique et participer à la désinfection.

Des produits désinfectants seront placés à l'entrée du lieu du scrutin et du bureau de vote. Tout le personnel électoral portera un masque. Des masques médicaux seront disponibles à l'entrée, au cas où des électeurs en feraient la demande.

Si vous avez des questions, veuillez contacter votre directeur du scrutin.